

Compte rendu de la réunion des chefs de services du 6 juillet 2015

Excusés : Jean-Pierre Meyniel, Élisabeth Cormier, Guy San Juan, Marc Lawton

I – Prévention des Risques Psycho-Sociaux : bilan de la formation suivie par les chefs de services

La formation s'est inscrite dans le cadre de l'obligation réglementaire de produire un plan de prévention, au plus tard le 31 décembre 2015.

Il s'agit de compléter le Document Unique déjà disponible mais qui ne concerne à ce jour que le volet bâtimentaire : un complément doit être apporté sur les bâtiments des STAP et sur les risques professionnels par métier, incluant un volet relatif aux RPS.

La réflexion est actuellement menée au sein du CHSCT, dont les membres ont également suivi une formation RPS.

Un groupe de travail, constitué des membres du CHSCT (un représentant par syndicat), assistante sociale, inspectrice hygiène et sécurité, médecin de prévention, assistant de prévention, membres de la direction, a commencé à réfléchir à la définition d'un questionnaire destiné aux agents. Il est proposé d'ouvrir ce groupe de travail aux chefs de services qui le souhaitent et qui sont invités à se signaler.

Calendrier de la démarche :

- septembre : diffusion du questionnaire aux agents + quelques entretiens au sein des services
- octobre : exploitation des données (la question reste posée de savoir si cette étape sera confiée à un stagiaire ou à un cabinet externe)
- novembre-décembre : définition du plan d'actions.

Le plan devra être réactualisé tous les ans.

La formation a été globalement appréciée par les chefs de services qui ont pu appréhender les principales « clés » de prévention des risques.

II – Compte rendu de la réunion des DRAC des 25 et 26 juin à Paris

Réforme territoriale – réforme de l'État

Dans les régions fusionnées, les principales mesures seront mises en place entre juillet et décembre 2015.

Le MCC souhaite voir s'achever la mise en œuvre de la réforme dès septembre 2016, même si celle-ci est conditionnée par différents paramètres non encore déterminés à ce jour, notamment la question des fonctions support.

Que ce soit dans les régions fusionnées ou non, le renforcement de sites territoriaux de proximité, interdépartementaux, est envisagé. Des personnels non patrimoniaux viendraient renforcer les Unités Territoriales actuelles, sur des missions transversales d'animation du territoire. Ces services constitueraient les « Services Territoriaux de la Culture ». Le MCC annoncerait la création de 40 sites au niveau national.

Cette mesure marquera une séparation entre le pilotage de la politique conduit au niveau

régional et l'action concrète, opérationnelle, mise en œuvre sur le terrain par les UT. C'est le préfet préfigurateur (ou le préfet de région pour les régions non fusionnées) qui décidera du nombre et de la localisation des UT renforcées.

Le SG du MMC a annoncé par ailleurs qu'il n'y aura pas de réduction du plafond d'emploi en 2016, mais qu'il y aura sans doute une baisse en 2017 au niveau national.

Mobilité des agents : un certain nombre de dispositifs vont être déclinés pour accompagner ou inciter à la mobilité (décret à sortir prochainement). Ces mesures concernent les agents des services supprimés dans les DRAC fusionnées. La seule mobilité qui sera imposée concerne l'encadrement supérieur (DRAC, DRAC adjoints, SG). Dans les régions qui ne fusionnent pas, les DRAC, DRAC adjoints et SG n'auront pas à repostuler.

Le développement de la mobilité entre l'INRAP et le SRA est également envisagé.

Autre décret en préparation sur le travail à distance (agent travaillant sur un autre site que celui sur lequel il est affecté).

A la suite de la mise en place de la réforme, le projet de service de la DRAC sera réactivé, en intégrant, peut-être selon la volonté du préfet, la création d'une ou deux unité(s) territoriale(s) renforcée(s) et la question des fonctions support.

Autre sujets évoqués

- Compte rendu de l'audit informatique : 3 mesures importantes pour les DRAC.
- Examen en conseil des ministres du 28 juillet du projet de loi Création Architecture Patrimoine et du 29 juillet des mesures de réorganisation territoriale de l'Etat dans les régions fusionnées.
- Projet de labellisation des centres d'art en CLAC (centres labellisés d'art contemporain)
- Projet de toilettage des musées fermés (perte de labellisation).
- Spectacles dans les casinos : circulaire sur la défiscalisation – dossiers désormais instruits en DRAC.
- Assises sur la jeune création : 19 mesures - financements nouveaux.

Médias de proximité : 24 dossiers pour les Pays de la Loire. Instruction des dossiers, financements par la DRAC, mais sélection des projets en centrale.

III - Conférence budgétaire

Les chefs de services doivent commencer à réfléchir au budget 2016 et faire remonter les éléments significatifs dans chaque secteur (ex. nouvelles structures).

Partir du budget consolidé en 2015.

Réunion de services du 24 août : compte rendu sur les premiers éléments rassemblés.

Réunion de services du 31 août : mise en forme des éléments de stratégie budgétaire.

Conservatoires : volonté de la ministre de revenir sur le financement des conservatoires (CRD).

IV – Questions diverses

Notes au préfet de région : le préfet considère que les notes ne sont pas assez argumentées. Il ne souhaite pas de fond de dossier, mais uniquement des éléments de langage. La demande devra préciser s'il y a une prise de parole.

Demande de note même pour une visite privée (= sans prise de parole publique).

Congés d'été : calendrier à compléter pour tous les chefs de services.

Frais de déplacements : point trimestriel. Certains services se situent à un niveau très élevé de consommation, plus important que les autres années (il n'y aura pas de marge de manœuvre).

Chorus DT : deux validations sont nécessaires : hiérarchique + gestionnaire.

Validation des OM + validation des états de frais.